



AEP d'Evreux-Navarre
Institut de l'Immaculée
56, avenue Aristide Briand
27000 EVREUX

Téléphone : 02.32.39.87.70
e.mail : secretariat.imma.evreux@wanadoo.fr

**INSTITUT DE L'IMMACULEE
ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D'ENSEIGNEMENT SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'ECOLE
ET LE COLLEGE**

CONVENTION DE SCOLARISATION réalisé en deux exemplaires

Entre :

**L'établissement INSTITUT DE L'IMMACULEE mandataire de l'Association
d'Education Populaire d'EVREUX-NAVARRÉ**

Et Monsieur

Et/ou Madame

Demeurant À :

Représentant(s) légal (aux), de l'enfant Désigné ci-dessous "le(s) parent(s)" // a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé(e) par le(s) parent(s) au sein de l'établissement catholique ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à scolariser l'enfant en classe de.....pour l'année scolaire 2021-2022. L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents.

Article 3 - Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant en classe de au sein de l'établissement pour l'année scolaire en cours.

Le(s) parent(s) reconnaît (ssent) :

- avoir pris connaissance du projet éducatif, de la charte de confiance, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement joints en annexe
- y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît (ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention et mis à jour annuellement.

Article 4 • Coût de la scolarisation :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses et les adhésions volontaires aux associations tiers dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier.

Article 5 - Assurances :

L'établissement a conclu un contrat d'assurance « individuel accidents corporels des élèves » pour couvrir votre enfant pour l'ensemble des activités proposées par l'établissement. **Cependant, ce contrat n'exonère pas vos enfants de leur responsabilité civile pour les dommages qu'ils causent à autrui. Cette garantie doit être prévue dans votre contrat d'assurance habitation.**

Article 6 - Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 – Durée et résiliation :

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année tant que l'élève est inscrit dans l'établissement.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf exclusion, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale *au maximum au tiers du coût de la scolarisation* tel que défini en annexe.

Les frais de dossier, ainsi que le coût annuel de la scolarisation au prorata temporisé pour la période écoulée, restent dus dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement,
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- Etat de santé de l'enfant ne lui permettant plus de suivre sa scolarité au sein de l'établissement,
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (*le 1^{er} juin*) pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (*indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève*).

Article 8 • Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie, aux collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (*partenaire reconnu par l'Enseignement catholique*).

La captation et/ou la diffusion de l'image de l'élève mineur est soumise à autorisation préalable de ses parents. A cet égard, sauf opposition des parents, une photographie d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours, et ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents. Dans cette perspective, les parents veilleront à compléter l'autorisation ci-jointe.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles – RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement ou par mail ci-après contact-rqpd@immaculee-evreux.fr

Article 9 - Arbitrage :

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (*directeur diocésain*).

Signature du chef d'établissement
Date :

Signature des parents
Date :

DOCUMENTS A FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION

1. A retourner dans les 15 jours qui suivent le rendez-vous d'inscription

Tout dossier incomplet ne sera pas validé

- La fiche d'inscription école complétée
- Photocopies du livret de famille (responsable(s) légal (aux) et enfants)
- Photocopies des dates de vaccinations du carnet de santé
- 1 photo d'identité récente (merci d'indiquer nom et prénom de votre enfant au dos)
- Un chèque de 135 euros : 50 € de frais d'inscription et 85 € d'avance sur la scolarité. L'avance sur la scolarité sera déduite de la facture annuelle. En cas de désistement, les frais d'inscription resteront acquis à l'établissement.
- Un RIB (relevé d'identité bancaire) pour le paiement de la contribution familiale et de la cantine
- Le contrat de scolarisation **signé en deux exemplaires**
- L'extrait de jugement concernant l'exercice de l'autorité parentale en cas de séparation ou divorce. (Si entente conjointe, joindre un courrier avec la signature des deux parents)
- Le règlement intérieur signé
- Le formulaire d'autorisation de droit à l'image signé.
- La charte éducative signée

2. Fin Juin

- Le livret scolaire avec la décision de passage
- Le certificat de radiation de l'établissement précédemment fréquenté
- Le dossier scolaire

RENSEIGNEMENTS ELEVE

Date d'inscription..... **Date d'entrée**.....
Nom de l'élève..... Prénom
Classe future
Date de naissance..... Lieu de naissance
Nationalité Sexe

REGIME Demi-pensionnaire Externe

Adresse de l'élève

.....
.....

Ecole et classe fréquentées précédemment (Nom, adresse, téléphone)

.....
.....
.....

SANTE

VACCINS

D.T Polio Hépatite B
R.O.R

Problèmes de santé ou allergies à préciser

.....

Toute médication prise sur le temps scolaire nécessite la constitution d'un P. A. I (Plan d'Accompagnement Individualisé)

PAI en cours ou à mettre en place à la rentrée oui non

Si PAI, merci de le déposer à l'accueil au plus tard le jour de la rentrée.

Nous déclinons toute responsabilité si le PAI n'est pas fourni le jour de la rentrée.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital. La famille est immédiatement avertie par nos soins. L'élève ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille. Une fiche sanitaire détaillée comprenant une autorisation parentale vous sera adressée à la rentrée scolaire.

PASTORALE

Baptême (date et lieu)

.....

Première Communion (date et lieu),.....

Autres religions

Remarques :

RESPONSABLE LEGAL DE L'ÉLEVE

Parent 1 : Autorité parentale oui non

Nom et prénom
Adresse
Ville et code postal :.....
Téléphone
Profession
Lieu de travail
Tél Travail.....
Portable
E. Mail :.....

Parent 2 Autorité parentale oui non

Nom et prénom
Adresse
Ville et code postal :
Téléphone
Profession
Lieu de travail
Téléphone Travail
Portable
E. Mail :

Situation de famille

Marié Divorcé
 Séparé Vie maritale
 Monoparental Veuf
 Pacsé

Situation de famille

Mariée Divorcée
 Séparée Vie maritale
 Monoparentale Veuve
 Pacsée

NOMS et Prénoms des frères et sœurs

date de naissance

Etablissement ou emploi

.....
.....
.....

PAIEMENT

Nom(s) et prénom (s) du ou des responsable(s) payeur (s).....

Adresse.....

Ville et code postal

Téléphone.....

Cocher la case si liste rouge

Frais d'inscriptionacquittés Oui Non

Avance sur scolarité..... acquittée Oui Non

IMPORTANT :

Tout changement doit être signalé le plus rapidement possible au secrétariat

Téléphone : 02.32.39.87.70 - Email : secretariat.imma.evreux@wanadoo.fr

Adresse de messagerie électronique sur laquelle les documents ou informations peuvent être envoyés :

.....

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Vu et pris connaissance du Projet Educatif et du règlement financier.

Fait à.....

Le.....

Signature des parents ou du responsable légal

LA CHARTE EDUCATIVE

DE CONFIANCE

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie reposera sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement.

Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun
- Désir d'écoute et de dialogue
- Refus des a priori et des jugements de valeur
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

CREATION PAR L'ETABLISSEMENT DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion d'APEL,...) associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- Organisation de la représentation des parents dans les conseils de classe, conseils de discipline...
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

UNE CORESPONSABILITE EDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducatives/parents/élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le projet d'établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document en confirmant l'inscription.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs – Equipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

Date :

Le chef d'établissement

les parents

l'élève

Projet Educatif De L'IMMACULEE

L'IMMACULEE est un établissement catholique qui accueille garçons et filles à l'Ecole et au Collège

Sa mission est ***une mission d'église***

« Son apport original est de lier dans le même temps et dans le même acte, l'acquisition du savoir, la formation à la liberté, l'éducation de la foi. Elle propose la découverte du monde et le sens de l'existence. Elle veut aider les enfants et les jeunes à développer leur personnalité humaine et chrétienne. Elle veut répondre à l'attente légitime des parents, chrétiens ou non, qui apprécient la valeur d'une information ouverte sur la vie et éclairée par l'Évangile ».

(Déclaration des Evêques)

Elèves et parents, professeurs et surveillants, personnel d'administration et de service, organisme de gestion, équipe de Direction :

TOUS, sommes concernés par cette mission et travaillons à la réaliser.

Une communauté où ensemble, nous construisons et
fortifions notre personnalité

Chacun de nous, élèves et éducateurs, avec qui nous sommes, nos qualités et nos limites, dans le respect des uns et des autres, nous voulons nous aider à développer toutes nos richesses : physiques, manuelles, intellectuelles, spirituelles.

L'enseignement dispensé dans l'Etablissement permet aux jeunes d'acquérir les connaissances générales indispensables à un bon départ dans la vie. Au-delà des programmes scolaires et de la réussite aux examens, nous voulons « en collaboration avec les parents, premiers et principaux éducateurs de leurs enfants » :

- ❖ Eveiller le goût du beau, du travail bien fait ;
- ❖ Développer le sens de l'effort et de la responsabilité ;
- ❖ Susciter l'initiative et l'esprit de la créativité ;
- ❖ Former le jugement et le sens critique ;
- ❖ Développer les valeurs d'honnêteté, de loyauté, de maîtrise de soi ;
- ❖ Faire en sorte que toute la vie de l'Etablissement « prépare » l'annonce de Jésus-Christ

Notre Etablissement se veut ouvert sur le monde et la vie d'aujourd'hui, ce qui implique :

- ❖ Pratique des méthodes actives (visites, enquêtes, stages en entreprises ...)
- ❖ L'initiation aux techniques modernes (audio-visuel, informatique, technologie)
- ❖ La possibilité de séjour à l'étranger (Angleterre, Allemagne, Espagne)

Il faut apprendre aussi aux jeunes :

- ❖ A recevoir avec un sens critique les multiples informations (presse, radio, cinéma) ;
- ❖ A savoir prendre leurs distances vis-à-vis de la société de consommation et de la publicité ;
- ❖ A travailler en groupe et à vivre l'entraide et la solidarité.

Une communauté où nous voulons vivre des relations
simples et vraies dans le respect mutuel

Les élèves s'accueillent entre eux : attentifs aux nouveaux, ils favorisent leur adaptation. Ils veillent à ce que personne ne soit laissé de côté, et prennent en charges leurs camarades absents.

Les élèves respectent leurs professeurs et tout le personnel de l'établissement.

Les professeurs et les éducateurs accueillent les élèves : Ils veulent avoir avec eux une attitude d'écoute et de disponibilité. Ils les acceptent tels qu'ils sont, respectent le rythme de travail de chacun, se soucient des élèves en difficulté.

Au professeur principal, il revient d'animer le groupe de classe, de coordonner le travail, de faire réfléchir sur les méthodes employées, de valoriser le rôle de l'élève-délégué de classe, et de l'aider à assurer efficacement ce rôle.

Les professeurs accueillent les parents : ils favorisent les rencontres individuelles, comme les réunions de classe que les parents-délégués préparent et animent avec le professeur principal.

L'équipe de direction reçoit les familles. Elle est disponible à tous, pour tous les problèmes, de même que le secrétariat pour les questions administratives.

Les parents s'accueillent au sein de l'A.P.E.L : ils oeuvrent pour que l'Etablissement remplisse en vérité sa mission éducative. Ils contribuent au climat d'amitié et de joie en organisant ou en participant aux fêtes de l'établissement (célébrations, kermesse,...)

L'organisme de gestion, avec l'aide du personnel de service, s'efforce de maintenir et de donner à l'Etablissement les installations et les moyens pédagogiques

Une communauté où nous accueillons la Parole de Jésus-Christ et vivons de son Esprit

La référence à Jésus-Christ, reconnu et professé ensemble, est la raison d'être fondamentale de notre établissement.

Nous voulons former, les uns avec les autres, une communauté de croyants dont la vie, enracinée dans l'Évangile, doit aider jeunes et adultes à cheminer dans ou vers la Foi, à la dire et à la vivre.

La parole de Dieu et la Liturgie sont les bases, sur lesquelles en Église, nous nous appuyons pour proposer la Foi en Jésus-Christ, éduquer à la prière, initier aux sacrements. Un temps de réflexion chrétienne fait partie intégrante de l'horaire scolaire. En outre, des temps d'approfondissements de la foi sont offerts aux jeunes et aux adultes de la communauté éducative.

Notre Etablissement nous offre, à tous, dans une démarche libre, des moments pour célébrer notre foi et la nourrir par les sacrements, soit personnellement, soit en groupe.

Nous voulons ainsi aider les jeunes à prendre leur place, aujourd'hui et demain, dans leur communauté paroissiale ou de secteur.

L'équipe d'animation pastorale nous aide à remplir notre mission : Annoncer Jésus-Christ. Elle accueille et fait des propositions à tous niveaux. Elle confirme le vécu de l'Etablissement avec le Message Évangélique.



En conclusion, ce projet, nous essayons de le vivre dans la réalité quotidienne. Il appartient à chacun des membres de l'établissement de faire sienne la poursuite de ces objectifs selon son rôle et à sa mesure.

C'est ainsi que jeunes et adultes, nous travaillons à la construction de la communauté humaine et du Royaume de Dieu.

REGLEMENT INTERIEUR -ECOLE

Horaires

L'accueil est ouvert de 8h00 à 18h30.

Par respect pour le travail de chacun, il est important que les élèves arrivent à l'heure. Un strict respect des horaires est exigé de la part des élèves, de leurs familles et du personnel d'éducation. La répétition des retards pourra entraîner une sanction.

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30 à 11h25 – 12h55 à 16h15

Le matin, l'entrée se fait par le portail qui donne sur l'avenue A. Briand. Les enfants sont laissés à l'entrée. Une garderie est prévue de 7h30 à 8h00. Tout enfant qui arrive avant 8 heures et qui ne se rend pas à la garderie n'est pas sous la responsabilité d'un adulte de l'école. Les parents ne rentrent pas. Ils ne sont autorisés pas à monter dans les classes même lorsque l'élève est en retard. Toute demande particulière est à transmettre à la personne se trouvant à l'accueil ou à noter dans le carnet de liaison. (Art1 page 4)

Absence - Ponctualité

Toute absence doit être signalée le jour même avant 9 heures par téléphone à l'accueil de l'établissement en indiquant le motif de l'absence et éventuellement la durée probable. A son retour, il sera nécessaire de remplir un billet d'absence dans le carnet de liaison. L'élève le fait viser par l'enseignant.

Les vacances ne doivent être ni prolongées ni anticipées. Les absences exceptionnelles seront signalées à l'avance par écrit au Chef d'établissement au moyen du carnet de liaison.

Nul ne peut sortir de l'école pendant les heures scolaires. Pour les enfants se rendant à une séance de rééducation ou à une consultation médicale, les sorties ne seront autorisées qu'après une demande écrite précisant le jour et l'heure en utilisant les billets de sortie exceptionnelle.

L'élève doit être ponctuel.

Tout retard non excusé peut entraîner une sanction.

Traitement médicaux

Aucun médicament ne peut être donné à l'école. Seuls les enfants qui ont un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) à jour ou une autorisation du médecin scolaire (dans le cadre d'une maladie chronique) pourront apporter leurs médicaments.

Pour tout problème survenu dans l'établissement, si les parents n'ont pu être joints, le chef d'établissement prendra les mesures d'urgence qui s'imposent y compris l'hospitalisation.

Il est expressément demandé à toutes les familles de vérifier régulièrement la tête de leurs enfants pour éviter la propagation des poux.

Demi-pension

La demi-pension est un service rendu par l'école. Son fonctionnement est placé sous la responsabilité du Chef d'établissement. Ce service rendu aux familles nécessite de la part de l'élève une tenue et un comportement corrects. Tout élève ayant un comportement difficile ou une mauvaise attitude au réfectoire ou pendant la pause méridienne pourra être sanctionné et non accepté au service de restauration.

Carnet de liaison

Classes de CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Etant un outil de travail et de liaison entre l'école et la famille, l'élève est tenu de le présenter à tout moment à tout adulte de l'établissement qui lui demande. Tout oubli sera sanctionné.

Toute remarque doit être signée le jour-même par les parents. L'élève peut être sanctionné en cas de non présentation.

Travail

Tout travail non fait ou oublié entraîne une sanction. Il en est de même pour le matériel ou les fournitures.

Comportement des élèves vis-à-vis de tout adulte de l'établissement

Les élèves respectent les adultes.

En cas de grossièreté, d'insulte, de manque de respect, de refus d'obéir, la sanction peut aller de la remontrance à l'avertissement écrit.

Comportement des élèves entre eux

Aucun élève ne doit rendre sa justice. Les élèves se respectent : bannissent les insultes, les grossièretés, les jurons, les propos vulgaires, crachats etc... Ce manque de respect fera l'objet de sanction allant d'une remarque écrite sur le carnet de correspondance à la retenue.

Tout acte de violence (physique, verbal, diffamation, calomnie, propos raciste...) est proscrit quel qu'en soit le motif. L'élève faisant preuve de violence sera sanctionné.

Règle de savoir vivre

Pour des raisons de savoir vivre, les élèves doivent être tête nue lorsqu'ils s'adressent à un adulte et lorsqu'ils entrent dans un bâtiment.

Les friandises, notamment les chewing-gum, ne sont autorisées dans l'enceinte de l'établissement.

Tenue

Une tenue correcte, décente et non excentrique est exigée. Ne sont pas autorisés : les espadrilles, les talons hauts ou compensés, les mini shorts, les mini-jupes, les pantalons troués, les petites bretelles, les tatouages, le maquillage, les coiffures extravagantes comme les crêtes ou les motifs rasés dans les cheveux, la boucle d'oreille chez les garçons. Tout vêtement non marqué et non récupéré au bout d'un an et un jour, sera donné à une association pour des actions en faveur des enfants.

Le jogging est réservé aux cours d'EPS. Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. L'école ne s'engage pas à retrouver les vêtements perdus et non marqués.

Circulation dans les locaux, les couloirs

Aux récréations, les élèves doivent se rendre sur les cours et non rester dans les couloirs ou les locaux. La sanction pourra aller de la remarque orale au devoir supplémentaire.

Les familles ne sont pas autorisées à entrer dans les locaux sans s'être annoncées au préalable à l'accueil ou à l'adulte dans la cour.

Contrôle des cartables, des poches

L'équipe pédagogique est autorisée à faire vider les poches et les cartables des élèves si besoin.

Objet

Les objets suivants sont strictement interdits à l'intérieur de l'établissement : téléphone portable, MP4, cartes d'échange, ballons personnels, jouets non autorisés par le règlement sur la cour.

Il est strictement interdit de prendre des photos et films sans l'autorisation du chef d'établissement.

Dégradations

L'élève a le droit à un cadre de vie agréable. Pour ce faire, chacun doit être soucieux de respecter son cadre de vie (locaux, cours de récréation, matériel mis à disposition de tous). Toute dégradation volontaire ou provoquée par indiscipline (chahut etc..) sera sanctionnée.

Conseil d'éducation

Pour manquement grave au règlement ou répétition d'actes d'indiscipline sanctionnés par 3 retenues au cours de l'année, l'élève sera amené à comparaître devant ce conseil. La sanction peut aller jusqu'à la non-réinscription l'année suivante.

Le règlement constitue une base sur laquelle on organise la vie commune. Toutes les situations ne sont pas forcément envisagées. Chaque membre de l'équipe éducative est autorisé à intervenir s'il le juge nécessaire.

Signature du chef d'établissement,
Stéphane HERT

Pris connaissance le
Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

REGLEMENT FINANCIER

Année scolaire 2020/2021

	Maternelle	Primaire	Collège
Contribution familiale annuelle			
1 ^{er} enfant	869.00	869.00	869.00
2 ^{ème} enfant	789.00	789.00	789.00
3 ^{ème} enfant	567.00	567.00	567.00
Suivants	350.00	350.00	350.00
Accueil temporaire inférieur à un mois, sous réserve de places disponibles			
Facturation forfaitaire à la semaine et par enfant (Toute semaine commencée est due)	25.00	25.00	25.00
Adhésions facultatives			
Cotisation APEL par famille (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) *	23.00	23.00	23.00
Licence UNSS			27.00
Prestations scolaires obligatoires			
Livres, fournitures scolaires et supports pédagogiques	Variable	Variable	Variable
Prestations facultatives annuelles			
Bibliothèque (prêt de livres)			3.00
Activités et sorties pédagogiques	Variable en fonction de l'activité	Variable en fonction de l'activité	Variable en fonction de l'activité
Garderie 7h30 - 8h00	178.00	178.00	178.00
Garderie – Etude <small>Ecole à partir de 16h 45 Collège à partir de 17h</small>			
jusqu'à 17h30	279.00	279.00	279.00
jusqu'à 18h15	386.00	386.00	386.00
<i>Dans le cadre de l'accueil temporaire Inférieur à un mois</i>	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Présence exceptionnelle <small>Forfait mensuel dans la limite de 4 jours</small>	20.00	20.00	20.00
Demi-pension <small>Facturation à l'unité</small> Prix du repas	5.17	5.27	5.47
Frais annexes			
Frais de dossier à l'inscription			
1 ^{er} enfant	50.00	50.00	50.00
Suivants (inscrits pour la même rentrée scolaire)	20.00	20.00	20.00
Acompte inscription			
1 ^{er} enfant, dégressif pour les suivants inscrits pour la même rentrée scolaire	85.00	85.00	85.00
Frais de rejet de prélèvement	12.00	12.00	12.00
Badge élève remplacement		5.00	5.00

*Si vous ne souhaitez pas adhérer, merci de le notifier par écrit au service comptabilité avant le 15 octobre.

Les tarifs sont donnés pour une année scolaire sauf pour la demi-pension, l'étude et garderie exceptionnelles et les frais annexes.

MODALITES DE PAIEMENT : un acompte de 100 € par enfant est prélevé au début des mois de septembre et octobre. Les familles reçoivent un échéancier avec la facture annuelle indiquant le montant des échéances de novembre 2020 à juin 2021. Les frais de demi-pension seront prélevés d'octobre à juillet en même temps que la scolarité

Tout impayé sera adressé à un huissier de justice pour mise en œuvre des poursuites légales.

En outre en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Objet : Formulaire d'autorisation de captation et de diffusion d'images/mineur

Nous soussignons,

Madame, Monsieur :

Domicilié (e) à :

Tel : Adresse mail :

Et Madame, Monsieur :

Domicilié(e) à (remplir uniquement si domicile différent) :

Tel : Adresse mail :

Autorisons, en tant que responsables légaux, l'enfant :

A être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et /ou vidéo effectué pour les Etablissements Catholiques de l'Immaculée et de SPMC d'Evreux,

A l'occasion de voyages, sorties, manifestations ou évènements sportifs et/ou caritatifs réalisés durant l'année scolaire en cours.

Par ailleurs, nous autorisons à titre gratuit l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos, pour une durée d'un an, et sur les supports suivants :

- Revue ou plaquette de l'établissement,
- Site Web de l'établissement,
- Exposition liée à une manifestation au sein de l'établissement.
- Tout autre organe officiel de communication de l'établissement, notamment les panneaux numériques.

Nous acceptons également qu'une photo numérisée de l'enfant dénommé ci-dessus soit conservé dans l'établissement pour l'année en cours.

Nous renonçons expressément à nous prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'établissement qui trouverait son origine dans la captation et diffusion réalisées dans le cadre précité.

Nous sommes informés que la captation et/ou la diffusion de l'image de l'enfant dénommé ci-dessus, effectué en dehors du cadre défini précédemment, notamment pour un projet pédagogique spécifique, et pouvant apparaître sur d'autres supports que ceux énoncés, devra faire l'objet d'une autorisation préalable spéciale.

Nous disposons de la possibilité de solliciter le retrait des images/vidéos diffusées à tout moment, ce retrait étant réalisé sous 2 mois sur le support Web et pour le tirage suivant s'agissant des publications sur support papier.

Fait à : Le :

Signature responsable légal 1,

Signature responsable légal 2,